

Capital décés prévoyance

Par haas, le 17/02/2014 à 09:31

Bonjour

Mon mari et décédé suite d'une maladie fulgurante il à travaillé toute sa vie jusqu'a l'age de 57 ans il travaillait dans le btp quelques mois aprés son décés j'ai touché un capital décés m'ayant rapproché de la caf pour savoir à quoi je pouvais prétendre il m'on attribué le complément de salaire rsa activité

ma question et de savoir si je dois déclaré à la caf le capital décés

Merci de votre réponse SH

Par chaber, le 17/02/2014 à 10:32

bonjour

le capital n'est pas à déclarer. Si vous le placez, par ex sur un livret, il faudra en déclarer les intêrets, lorsque vous devrez remplir le formulaire.

Par haas, le 17/02/2014 à 10:46

Donc le contrçoleur caf ne tiendras pas compte de ce capital décés ceci ne me posera pas de probléme vu que je percois le rsa activité

Merci		
SH		